Avis

# Décision Modificative n°3 2026

## Session du 13/10/2026

## Avis présenté par M. Damien MARTINEAU, Rapporteur général du Budget, au nom du Groupe d'appui Budget

*Entendues les interventions de MM. Marc MARHADOUR (UDES), Frédéric TRIOU (CFE-CGC), Denis LEDUC ((au nom de FNE, GRAINE, LPO, URCPIE et Antoine Charlot en tant que personnalité qualifiée), Yvic KERGROAC'H (au nom de la CGT et de l'UNEF), Jean-Yves TRINIDAD (CFTC),*

*Entendue l'intervention de M. Laurent DEJOIE, Vice-Président en charge des Finances, des Ressources humaines et des Fonds européens relatifs à la politique de cohésion économique, sociale et territoriale du Conseil régional.*

**74 votants : adopté par 73 pour, 0 contre, 1 abstention.**

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL CESER PAYS DE LA LOIRE

# Sommaire

Préambule ..... 3
Éléments de contexte ..... 3
1. Modifications apportées au Budget 2026 ..... 4
1.1. Les ajustements de recettes ..... 4
1.2. Les impacts sur l'épargne brute et l'emprunt d'équilibre ..... 4
1.3. Les mesures fiscales 2027 ..... 5
2. Observations des commissions thématiques du CESER ..... 6
2.1. Santé – Social (C1) ..... 6
2.2. Infrastructures – Mobilités – Infrastructures de l'information et de la communication – Énergies (C3) ..... 7
2.3. Éducation – Formations – Métiers de demain (C5) ..... 8
Interventions des organisations ..... 10

# Préambule

Cette Décision Modificative n°3 (DM3) est la dernière étape budgétaire permettant d'apporter des modifications au Budget Primitif (BP) 2026. Elle fait suite à la Décision Modificative n°1 votée en mars et au Budget Supplémentaire (BS) voté en juin qui a, outre les modifications apportées au BP, permis de prendre acte du report du résultat de l'exercice 2025.

Le présent avis a été établi sur la base des documents budgétaires communiqués par la Région le 2 octobre 2026.

# Éléments de contexte

Les dernières projections macroéconomiques intermédiaires de la Banque de France[1] pour l'année 2026 prévoient :

- Un taux de croissance de 0,4 % *(vs. 0,9 % initialement prévu lors du vote du BP)*
- Une inflation à 2,3 % *(vs. 1,3 % initialement prévu lors du vote du BP)*

**POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE**

| | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|---|---|---|---|---|
| **PIB réel** | **0,9** | **0,4** | **0,9** | **1,2** |
| | *0,0* | *- 0,1* | *0,0* | *0,0* |
| **IPCH** | **0,9** | **2,3** | **1,9** | **1,6** |
| | *0,0* | *- 0,2* | *0,2* | *- 0,1* |
| **IPCH hors énergie et alimentation** | **1,6** | **1,6** | **2,3** | **1,9** |
| | *0,0* | *0,0* | *0,2* | *0,1* |
| Taux de chômage (BIT, France entière, % de la population active) | 7,7 | 8,3 | 8,3 | 8,0 |
| | *0,0* | *0,2* | *0,2* | *0,2* |

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de juin 2026, fondée sur les comptes trimestriels du 29 mai 2026, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 28 août 2026 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 19 août 2026, pour le scénario de base.

Cette DM3 s'inscrit dans les lignes directrices présentées à l'occasion du BP 2026, sans en bouleverser les équilibres.

[1] Banque de France, https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/projections-macroeconomiques-intermediaires-septembre-2026

# 1. Modifications apportées au Budget 2026

Cette Décision Modificative n°3 impacte les grands agrégats budgétaires de la manière suivante :

| En M€ | | BP 2026 | DM1 2026 | BS 2026 | DM3 2026 | Budget 2026 post DM3 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Recettes de fonctionnement** | a | 1 466,2 | 3,3 | 7,9 | 1,4 | **1 478,9** |
| **Autorisations d'engagement (AE)** | | 827,9 | 7,6 | -5,0 | 0,2 | **830,8** |
| **Crédits de paiement de fonctionnement (CPF)** | b | 1 193,9 | 4,4 | -1,7 | 1,4 | **1 198,1** |
| **Épargne brute** | c = a-b | 272,3 | -1,2 | 9,6 | 0,0 | **280,8** |
| **Recettes d'investissement** | d | 200,5 | 0,0 | -10,6 | 0,4 | **190,2** |
| **Autorisations de programme (AP)** | | 692,4 | 0,0 | 11,9 | 10,5 | **714,8** |
| **Crédits de paiement d'investissement (CPI)** | e | 751,3 | 0,0 | 14,6 | 10,0 | **775,9** |
| **Affectation du résultat 2025** | f | | | 76,5 | | **76,5** |
| **Emprunt d'équilibre** | g = e-d-c-f | 278,5 | 1,2 | -60,9 | 9,6 | **228,4** |

Les ajustements d'autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE) d'une part, de crédits de paiement d'investissement (CPI) et de fonctionnement (CPF) d'autre part, font l'objet d'une analyse plus détaillée par les commissions thématiques du CESER dans la partie 2 de cet avis.

## 1.1. Les ajustements de recettes

**Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 1,44 M€.** Ce montant correspond à une subvention versée par le Département de la Vendée au titre du boni de liquidation de la régie départementale des passages d'eau de Vendée. Il convient de noter que cette opération est budgétairement neutre car la Région va reverser ce montant à la SPL Pays de la Loire Mobilité-Exploitation (PLME).

**Les recettes d'investissement augmentent de 0,38 M€.** Ce montant correspond à l'acompte de la convention financière entre la Chambre des métiers et de l'artisanat régional (CMAR) et la Région relative à la restructuration du CFA de La Roche-sur-Yon.

Le CESER note que les recettes sont globalement stables sur l'exercice 2026 par rapport au BP (+ 2,4 M€). En effet, les décisions modificatives de 2026 ont acté une augmentation des recettes de fonctionnement de 12,7 M€ et une diminution de 10,3 M€ des recettes d'investissement.

## 1.2. Les impacts sur l'épargne brute et l'emprunt d'équilibre

L'augmentation des dépenses de fonctionnement (+ 1,4 M€) est couverte par les recettes supplémentaires (+ 1,4 M€). **En conséquence, l'épargne brute est stable et s'établit à 280,8 M€** *(vs. 272,3 M€ votés au BP)*.

**L'emprunt d'équilibre augmente de 9,6 M€** sous l'effet d'une hausse des crédits de paiements d'investissement (+ 10 M€) et de l'augmentation des recettes d'investissement (+ 0,4 M€).

Le CESER note que les ajustements opérés lors des décisions modificatives 2026 ont eu pour effet d'augmenter l'épargne brute de 8,5 M€. Il note également un recours à l'emprunt inférieur de 50,1 M€ par rapport au montant prévu au BP.

## 1.3. Les mesures fiscales 2027

Il est proposé au Conseil Régional d'adopter lors de cette session d'octobre 2026 les mesures fiscales applicables au 1er janvier 2027, avec une **reconduction des dispositions actuellement en vigueur** soit un tarif unitaire de la taxe régionale sur les immatriculations des véhicules à 51 € par puissance administrative (montant révisable dans la limite de 60 €).

Le CESER prend acte de la reconduction pour 2027 des dispositions fiscales actuellement en vigueur. L'exécutif régional fait le choix de ne pas augmenter le tarif unitaire de la taxe régionale sur les immatriculations des véhicules et de ne pas actionner le Versement Mobilité Régional (VMR)[2], autre levier fiscal à sa main.

Les avis au sein du CESER sont partagés sur une augmentation de la fiscalité existante ou l'instauration d'une fiscalité additionnelle dans le contexte actuel. À titre d'information, ces leviers fiscaux pourraient générer annuellement jusqu'à 85 M€ de recettes à la charge des entreprises ligériennes de plus de 10 salariés (50 à 60 M€ pour le VMR) et des acquéreurs de véhicules (25 M€ avec un tarif unitaire relevé à 60 € pour la taxe régionale sur l'immatriculation des véhicules).

Au-delà de ce choix, le CESER considère que les Régions doivent avoir les moyens d'exercer pleinement leurs compétences. À ce titre, il appelle à une réflexion nationale sur les ressources financières des Régions pour garantir un financement pérenne des politiques de mobilité, permettre un véritable maillage territorial et anticiper les profondes évolutions liées à l'électrification des véhicules.

Dans cette perspective, le CESER souligne que la montée en puissance des véhicules électriques entraînera à moyen terme une érosion des recettes aujourd'hui liées aux carburants. Il estime donc indispensable d'intégrer dès à présent ces mutations dans la réflexion sur les modèles de financement, afin d'assurer la soutenabilité et l'efficacité des politiques régionales sur le long terme.

[2] Contrairement au principe budgétaire général de non-affectation des recettes, le VMR « est affecté au financement des dépenses d'investissement et de fonctionnement de toute action relevant des compétences de la région [...] en application de l'article L. 1231-3 du code des transports »
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070633/LEGISCTA000006149295/2026-02-21/

# 2. Observations des commissions thématiques du CESER

## 2.1. Santé – Social (C1)

### *E502 - Déployer des formations sanitaires et sociales de qualité*

A mi-parcours du Schéma régional des formations sanitaires et sociales 2023-2028, et à l'issue du dialogue avec les fédérations professionnelles de branche et les OPCO (Opérateurs de compétences), le Conseil régional souhaite actualiser l'offre de formations sanitaires et sociales. Le rapport précise que ces préconisations et tendances ont été partagées lors du comité de pilotage du SRFSS en mars 2026.

Le CESER prend note de l'approche territoriale de la Région et son soutien au « *maillage des formations, questionné au regard des besoins des territoires, de la démographie et du vieillissement de la population* ». Avec l'approbation de cette nouvelle annexe 6, « *ces préconisations seront opposables aux nombreux porteurs de projets qui sollicitent régulièrement la Région pour créer une formation sanitaire et sociale* ».

Le CESER s'interroge sur les incidences de cette décision qui risque de freiner l'innovation et la diversification de l'offre de formation, dans un environnement extrêmement mouvant et incertain.

Dans le cadre de la rationalisation et des mutualisations souhaitées par la Région, le CESER s'interroge sur le devenir d'acteurs qui ont un ancrage local, une bonne connaissance des besoins territoriaux et in fine pose la question de la libre entreprise.

Le CESER note une stabilisation du nombre de places dans la quasi-totalité des formations. Il conviendra de s'interroger sur l'adéquation de l'offre et de la demande au regard des évolutions démographiques et du vieillissement de la population.

Le CESER relève que 9 formations sont à développer et que le développement doit se faire par l'apprentissage. Dans le rapport du CESE « Métiers du lien social », le focus réalisé, par le CESER des Pays de la Loire, pointait l'intérêt de l'apprentissage, pour l'apprenant, en termes de ressources financières, d'intégration dans l'équipe et de fidélisation du futur professionnel dans le métier. Toutefois, le CESER souligne l'importance de la formation des maîtres d'apprentissage. Par ailleurs, ceux-ci devraient pouvoir disposer du temps dédié pour assumer de façon optimale cette fonction. Elle nécessiterait un financement du temps de travail pour les structures d'accueil, le financement pour la formation de maîtres d'apprentissage étant assuré par les OPCO.

Dans un contexte de tensions fortes en besoins de main d'œuvre, le CESER rappelle la fragilité du secteur au regard de l'épuisement de nombreux professionnels.

Le CESER espère que cette actualisation sera profitable à l'ensemble des apprenants tant dans les conditions d'enseignement que dans la projection dans le métier.

## 2.2. Infrastructures – Mobilités – Infrastructures de l'information et de la communication – Énergies (C3)

### *T200 - Développer le système portuaire et le transport maritime*

**Vote d'une AE de 2 M€.**

Cette AE servira notamment au financement de la SPL Pays de la Loire Mobilités – Exploitation qui assure les services de mobilité maritime entre l'Île d'Yeu et le continent. Une AE de 1,5 M€ est affectée en régularisation d'opérations réalisées lors de la liquidation de la Régie Départementale qui gérait ces liaisons jusqu'en 2025.

**Convention « démarche de promotion portuaire partenariale Opportunity 2026-2027 »**

La démarche partenariale « Opportunity », initiée en 2022, réunit le Port, des collectivités territoriales concernées et des acteurs privés, avec pour mission de fédérer et promouvoir les acteurs portuaires de Nantes à Saint-Nazaire et d'apporter une solution sur-mesure à des clients régionaux, nationaux et internationaux. A l'occasion de la session d'octobre du Conseil Régional, la Région affecte dans ce cadre 32 K€ en soutien à la CCI et à l'UNMP pour mener les actions 2026-2027.

**Comme dans sa contribution sur le futur projet stratégique 2027-2032 du Grand Port maritime Nantes Saint-Nazaire, présentée à la session d'octobre 2026, le CESER souligne l'intérêt d'Opportunity pour promouvoir les savoir-faire du port et favoriser son développement économique. Il appuie le travail mené avec les entreprises et les collectivités en ce sens.**

### *T300 - Structurer le territoire par une offre ferroviaire adaptée*

**Vote d'une AE de 8,46 M€** pour financer le compte définitif 2025 de la convention TER avec SNCF voyageurs (2022-2031) et mener à bien le projet d'accompagnement à la définition du SERM de Nantes Saint-Nazaire. Les 3 principales AOM (Région, Nantes métropole et Saint-Nazaire agglomération), avec l'État, font appel à la Société des Grands Projets (SGP), EPIC spécialisé dans l'accompagnement à la mise en place des SERM. Une AE de 196 K€ est affectée pour subventionner à cet effet SNCF Gares et Connexion et SNCF Réseau.

**Le CESER se félicite de voir avancer le projet de SERM de Nantes Saint-Nazaire. Il souhaite que l'État s'investisse pleinement pour la mise en place de ces services, comme il le fait en Île-de-France. Le CESER rappelle également son souhait de voir mis en place des projets équivalents au SERM Nantes Saint-Nazaire autour d'Angers et du Mans.**

**Constitution d'un GIP pour les matériels ferroviaires.** Les Régions françaises et leurs Sociétés Publiques Locales ferroviaires instruisent la pertinence de la mise en œuvre d'une structure mutualisée, dont l'objectif à terme serait de regrouper les besoins de commandes autour des actifs ferroviaires afin de renforcer leur capacité d'action collective. La constitution d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) portant la mise en œuvre effective de cette centrale d'achat mutualisée devrait se concrétiser courant 2027. La Région souhaite étudier le principe de son adhésion, ou de celle de la SPL Région Grand Ouest ferroviaire (RGOF), à cette centrale d'achat.

**Le CESER appuie la volonté des Régions de mutualiser leur stratégie d'achat et de rénovation des matériels roulants ferroviaires. Le GIP devrait permettre aux Régions d'harmoniser leurs demandes d'aménagement du matériel roulant, en répondant aux**

**besoins des usagers en matière de capacité, de confort et d'accessibilité. Cela permettra aux Régions d'améliorer leur parc aux meilleures conditions financières.**

**Il rappelle son souhait de voir le projet d'achat de 38 rames TER se concrétiser dès 2027 pour une livraison comme annoncé en 2032 car c'est une condition de l'atteinte des objectifs de la stratégie régionale des mobilités en matière d'offre ferroviaire. Ces rames seront affectées sur l'étoile mancelle et permettront le redéploiement du matériel existant sur le reste du réseau.**

**Le CESER souligne l'intérêt d'anticiper les évolutions de comportement des voyageurs, et le transfert modal attendu vers le train, et ainsi de prévoir les matériels de capacité suffisante. Il prend acte du choix de la Région d'acquérir des rames de 200 places, capacité qu'elle juge suffisante pour répondre aux besoins.**

### *T302 - Améliorer l'expérience usager pour encourager les mobilités durables*

Vote d'une AP de 230 K€ pour des financements de logiciels dans le cadre de la réalisation de la billettique régionale.

**Dans ses avis précédents, le CESER a commenté la démarche régionale de création de sa propre billettique.**

## 2.3. Éducation – Formations – Métiers de demain (C5)

### *J100 – Soutenir l'apprentissage*

Ce rapport inscrit une dotation de 75 000 € d'autorisation de programme à destination de deux CFA :

- 65 000 € pour financer les travaux d'amélioration de la qualité de l'air sur le site de formation par apprentissage de La Roche-sur-Yon (BTP CFA Vendée et CMA Formation), dont la Région est propriétaire, ainsi que le remplacement du système d'eau chaude sanitaire de l'internat mutualisé,
- 10 000 € pour le site d'Angers - Le Fresne du CFA agricole Edgard Pisani (découverte d'un conduit amianté en cours de chantier).

Ce mouvement est permis par redéploiement d'autorisation de programme, du programme E504 « Soutenir l'investissement dans la formation professionnelle et l'apprentissage » vers le programme J100 « Soutenir l'apprentissage ».

### *J300 – Investir dans les lycées*

Par ailleurs, sans toutefois faire l'objet d'un rapport, 10 M€ sont inscrits en crédits de paiement d'investissement sur cette DM3, sur le programme dédié à l'investissement dans les lycées.

Le rapport DM3 indique : *« La stratégie d'investissement dans les lycées (SIL 2025-2030) atteint un pic d'activité en 2026. 700 opérations sont en cours de réalisation dans les lycées publics des 5 départements. 60 d'entre elles, dites « opérations structurantes » du fait de leur surface financière supérieure à 3 M€, sont en cours d'avancement et viennent renforcer l'accélération déjà observée sur ces dépenses ».* Lors de la Commission permanente de septembre 2026, la Région avait affecté une autorisation de programme de 43,5 M€ sur le programme J300.

Comme il l'avait déjà fait dans son avis de juin 2025 sur la SIL, **le CESER souligne positivement l'investissement massif prévu par le Conseil régional en direction des lycées**. Il salue spécifiquement la pratique de **revues de gestion immobilière annuelles** menée par la Région avec les établissements. Il émet le souhait qu'au-delà des seuls chefs d'établissements, l'ensemble des membres des Conseil d'administration des établissements (enseignantes et enseignants, personnels, représentants des parents d'élèves, lycéennes et lycéens) puissent se saisir de cet outil. Les mobilisations actuelles dans les lycées vont dans le sens de la nécessité d'un dialogue renforcé et d'une bonne information au niveau de chaque établissement.

# Interventions des organisations

## UDES

Madame la Présidente, chers collègues,

Au nom de l'UDES, je souhaite exprimer notre soutien à l'avis présenté par notre rapporteur général.

Cette dernière décision modificative de l'exercice est un acte technique et mesuré. Elle ne modifie pas l'épargne. Elle ajoute 10 millions d'euros pour les lycées, que nous saluons. Elle conclut une année où le recours à l'emprunt aura été inférieur de 50 millions d'euros à la prévision. Nous en prenons acte.

Sur la fiscalité, nous partageons la prudence de l'avis. Les employeurs de l'économie sociale et solidaire, dont les ressources sont largement contraintes, sont attentifs à toute charge nouvelle. Nous rejoignons aussi l'appel à une réflexion nationale sur les ressources des Régions.

Mais je souhaite surtout revenir sur l'actualisation du schéma des formations sanitaires et sociales, examinée par la commission Santé-Social.

L'avis le relève : le nombre de places est stabilisé dans la quasi-totalité des formations. Cela concerne aussi les infirmiers, les aides-soignants et les éducateurs spécialisés, que le schéma de 2022 prévoyait d'augmenter. Or la population vieillit, les besoins d'accompagnement croissent, et nos établissements et services peinent à recruter. Comme le dit l'avis, il faudra s'interroger sur l'adéquation de l'offre aux besoins.

L'avis s'interroge aussi sur le devenir des organismes de formation ancrés localement, dans le cadre de la rationalisation voulue par la Région. Beaucoup sont issus de l'économie sociale. Ils connaissent les besoins de leur territoire. Le maillage territorial doit être préservé.

Enfin, l'apprentissage devient le principal levier de développement. Nous y croyons. Mais l'avis le dit justement : un maître d'apprentissage a besoin de temps, et ce temps doit être financé pour les structures d'accueil. Sans cela, nos petites associations et nos services à domicile ne pourront pas suivre. L'avis rappelle aussi l'épuisement de nombreux professionnels.

L'UDES votera cet avis. Elle restera attentive à ce que la formation aux métiers du soin et de l'accompagnement soit à la hauteur des besoins des Ligériens.

Je vous remercie.

## CFE-CGC

La CFE-CGC remercie Damien Martineau et Maxence Drouillet pour la qualité de leur présentation.

Sur la décision modificative, la CFE-CGC note l'effort d'investissement supplémentaire de la Région dans les lycées. Dans le contexte actuel il s'avère, évidemment, important de soutenir cet effort compte-tenu de l'ampleur des travaux à réaliser dans nombre d'établissements, travaux souvent vitaux pour accueillir les Lycéens dans les meilleures conditions possibles.

En revanche la CFE-CGC s'inquiète sur l'avenir de l'apprentissage avec le désengagement de l'Etat dans ce domaine qui contraint la Région à ne plus traiter que les demandes urgentes en

matière de bâti. Si d'aucun encourage cette voie de formation, souvent gage d'embauche en fin de cycle, cette politique est réellement dommageable et incompréhensible.

La CFE-CGC votera la décision modificative 2026.

## FNE, GRAINE, LPO, URCPIE et Antoine Charlot en tant que personnalité qualifiée

Le CESER note dans son avis que l'exécutif régional décide de ne pas augmenter le tarif unitaire de la taxe régionale sur l'immatriculation des véhicules et de ne pas actionner le Versement Mobilité Régional (VMR). La dépendance budgétaire des régions envers l'état est prépondérante et dans le même temps la région se prive d'une recette locale estimée à 85 millions d'euros.

Dans la lignée, le CESER se questionne sur la garantie du financement pérenne des politiques de mobilité, maillage du territoire, politique d'électrification, avec l'Etat, des véhicules. Par ailleurs le CESER s'interroge également sur les mutations de financements des carburants pour l'efficacité et la soutenabilité des politiques régionales.

Plus largement, pour financer les politiques publiques de décarbonation de nos systèmes énergétiques, de prise en compte de la biodiversité, de changements profonds dans nos modes de production et de consommation, dans nos habitudes alimentaires, la réhabilitation de l'impôt, comme ciment de la démocratie et son recours sont évidents et nécessaires.

Alors que selon l'ONG OXFAM les inégalités mondiales explosent, les10% les plus riches de la planète possèdent les ¾ de la richesse mondiale, la moitié la plus pauvre n'en détient que 2%.

En France, OXFAM révèle que les 53 milliardaires français sont désormais plus riches que 32 millions de français réunis, soit près de la moitié de la population. La fortune des plus riches ayant doublé, en France, depuis 2017.

Ces chiffres sont corroborés par l'INSEE qui indique que les 10% des ménages les mieux dotés en patrimoine détiennent près de la moitié de la masse totale du patrimoine brut. De son côté, la Banque Postale relève en novembre 2025 que les 10% des français les plus dotés ont capté 66% des flux de patrimoine financier depuis 2009 soit 1713 milliards d'euros.

Enfin toujours selon OXFAM le taux de pauvreté dans la population française, 15,4%, n'a jamais été aussi élevé.

A l'heure ou la colère, mauvaise conseillère, d'une partie de nos concitoyens pourrait s'exprimer dans les urnes, il convient pour le groupe environnement, de réhabiliter le consentement à l'impôt qui, dans sa définition, non appliquée actuellement, prône pour chaque citoyen, une participation aux politiques d'intérêt général à hauteur de ses moyens. L'impôt juste et solidaire, il s'agit simplement là, d'après nos principes républicains d'appliquer la justice fiscale pour respecter la justice sociale.

Ces chiffres et cette situation nationale sont applicables à notre Région Pays de la Loire et doivent interroger le gouvernement, mais aussi l'exécutif régional sur à la fois la nécessité de résorption des déficits publics, 2eme priorité des français, mais également sur la nécessité tout aussi évidente de mise en place de budgets nationaux et régionaux, équilibrés et donc abondés. Car le constat est là, implacable, les déficits s'accumulent et les budgets couvrent de moins en moins les besoins de nos concitoyens en matière de santé, d'éducation, de mobilité,

d'accès à l'énergie, d'alimentation, de services publics et de soutien aux associations, pierre angulaire de la cohésion de notre société.

Le groupe environnement remercie et salut le travail du Groupe d'appui budget et votera l'avis.

## CGT / UNEF

Nos organisations remercient Damien, Maxence, et l'ensemble des conseillers et permanents du CESER qui ont travaillé sur les avis DM3 et orientations budgétaires.

Nous ne reviendrons pas sur l'ensemble des sujets évoqués dans cet avis, mais nous commencerons en nous appuyant sur la remarque de la commission 5 : « le CESER souligne que les mobilisations actuelles dans les lycées vont dans le sens de la nécessité d'un dialogue renforcé sur les investissements dans chaque établissement. ».

Nous rappelons à cette occasion le soutien de la CGT et de l'UNEF à la mobilisation des lycéens et lycéennes, désormais rejoints par les étudiants et par nombre de salariés.

Depuis deux semaines, et en particulier en ce moment dans la rue, ils se mobilisent pour leurs conditions d'études et leur avenir. Ils réclament des moyens humains et matériels, des établissements dignes et une éducation publique à la hauteur de leurs besoins.

En réponse, les pouvoirs publics les infantilisent en affirmant qu'ils seraient manipulés. Nous considérons pour notre part qu'ils sont assez grands pour savoir s'ils doivent se mobiliser, sans avoir besoin de l'autorisation d'un parti politique ou d'un syndicat.

Nous condamnons évidemment toute violence et toute dégradation visant des élèves, des personnels ou des établissements scolaires, et nous pensons notamment au lycée Nelson Mandela. Cela dit, rien ne justifie non plus la violence policière sans précédent contre des jeunes, les mutilations, les humiliations, et les arrestations en nombre. Nous refusons que ces événements soient utilisés pour jeter l'opprobre sur toute une jeunesse et pour justifier une nouvelle fuite en avant sécuritaire. Nous refusons la mise en cause systématique des parents quand leurs enfants expriment, parfois avec violence, leur rejet d'une société qui les méprise.

Si la Région du fait de ses compétences n'a pas toutes les cartes en mains pour résoudre cette crise, elle doit jouer son rôle. Les investissements restent indispensables – certains établissements de la région restent vétustes, et doivent être rénovés. Nous appelons de sa part au respect des lycéens et lycéennes pour nouer un dialogue permettant la prise en compte de leurs revendications.

Faute de temps, nous n'évoquerons pas tous les autres sujets, mais reviendrons uniquement sur le projet d'achat de 38 rames de TER pour l'étoile mancelle. Nous regrettons le caractère tardif de cet investissement, qui oblige la Région à décaler l'atteinte des objectifs la stratégie régionale des mobilités. De plus, la Région a fait le choix d'acquérir des rames de 200 places, soit 2 à 3 fois moins qu'une rame à 2 niveaux. Elle le justifie par une capacité qu'elle estime suffisante pour répondre aux besoins, mais aussi – et sans doute surtout – pour des raisons de coûts. Le CESER prend acte de cette décision. À la CGT et à l'UNEF, nous avons de fortes interrogations. Nous y voyons une ambition limitée de la Région en matière d'augmentation de la fréquentation. Certes, l'ouverture à la concurrence de l'exploitation des TER et l'allotissement du réseau rendront désormais compliqué le redéploiement de ces matériels sur d'autre lignes, toutefois ce choix nous semble obérer l'avenir.

Ces remarques étant faites, nous voterons l'avis du CESER.

## CFTC

Alors que le contexte économique s'est dégradé au regard des prévisions initiales, portant à simulation de 0,4 % de croissance attendue largement inférieur, alors même que l'inflation serait à minima de 2,3 %.

Cette dernière ligne droite constitue l'ultime modification budgétaire de l'année pour la Région Pays de la Loire avec cette DM3 2026.

Ces ajustements visent le budget voté en début d'exercice et n'en modifie pas ses grands équilibres.

Le CESER note les principales évolutions budgétaires décrites dans son avis :

En particulier sur une recette de fonctionnement en subvention qui augmentent de 1,44 M€, liée à la liquidation de la régie des passages d'eau de Vendée.

Alors que les recettes d'investissement progressent de 0,38 M€, sur le projet de restructuration du CFA de La Roche-sur-Yon.

L'épargne brute se maintient autour de 280,8 M€, quelque peu supérieur à celle prévue lors du budget initial

Enfin un emprunt d'équilibre qui augmente de 9,6 M€ lié à la hausse des dépenses d'investissement.

Le CESER dans son avis note que le recours à l'emprunt demeure inférieur de 50,1 M€ à celui prévu dans le budget primitif.

### *Fiscalité 2027*

La Région propose de maintenir les taxes actuelles sans augmentation :

La Taxe sur les certificats d'immatriculations reste maintenue à 51 € par cheval fiscal, alors que le marché automobile français chute de plus de 30% depuis début 2026, a titre de comparaison le prix moyen d'achat d'un véhicule en 2010 était de 19 400 € alors que pour la même acquisition en 2026 le prix moyen s'établit autour de 36 500 €, ceci influant défavorablement le marché des acquisitions

Le CESER note la volonté de la Région de ne pas mettre en place du Versement Mobilité Régional (VMR).

Le CESER prend acte de cette décision mais estime qu'une réflexion nationale doit être engagée pour assurer à long terme le financement des compétences régionales, notamment dans les transports, ainsi que sur les ressources liées aux certificats d'immatriculations ainsi que sur la baisse notable de consommations de produits fossiles, et les taxes qui en découlent,

La CFTC constate à l'instar de certain Pays voisin qui ont anticipés la baisse des recettes sur les taxes d'hydrocarbures, que cela mêmes ont choisis la taxation au kilométrique sur les Véhicules électriques, comme outils de substitutions aux recettes fiscales actuelles.

Le CESER considère que la DM3 2026 est bien une décision technique d'ajustement, mais attire toutefois l'attention sur les besoins futurs de financement des Régions et sur l'adaptation des politiques publiques aux évolutions démographiques, économiques et environnementales.

Le CESER examine les orientations budgétaires de la Région pour 2027 et 2028 dans un contexte économique encore incertain, malgré une reprise modérée de la croissance et une inflation en recul. La Région a choisi de présenter ses orientations sur les deux dernières années de la mandature.